



Saint-Pierre-de-Lamy

AVIS PUBLIC D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-003 SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite Municipalité,

Lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy, tenue le **10 février 2026**, le projet de règlement suivant a été adopté :

Projet de règlement numéro 2026-003 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments

Une assemblée publique de consultation se tiendra le mardi **24 mars 2026 à 19h00** à la salle du conseil situé au sous-sol du 115, route de l'Église à Saint-Pierre-de-Lamy. L'objet de l'assemblée est de présenter le projet de règlement et de consulter la population.

Ainsi, le règlement numéro 2026-003 a pour but d'établir des normes relatives à l'occupation et à l'entretien des bâtiments sur l'ensemble du territoire de la municipalité. Il vise notamment à assurer la salubrité, la sécurité et la préservation de l'intégrité structurale des bâtiments. Il prévoit également des pouvoirs d'intervention pour les fonctionnaires désignés en cas de dégradation ou d'abandon d'un immeuble.

Au cours de cette assemblée, le conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Conformément à l'article 123 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, ce projet ne contient pas de dispositions propres à des règlements susceptibles d'approbation référendaire.

Le projet de règlement peut être consulté, sans frais, au bureau de la municipalité, situé au sous-sol du 115, route de l'Église à Saint-Pierre-de-Lamy, aux heures normales d'ouverture du bureau.

Donné à Saint-Pierre-de-Lamy, ce 16 mars 2026

Isabel Plourde

Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Isabel Plourde, directrice générale et greffière-trésorière à la Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy, certifie sous mon serment d'office que j'ai affiché copie de cet avis aux endroits habituels, c'est-à-dire au bureau municipal et sur le site internet de la Municipalité et ce, le 16 mars 2026.

Avis donné ce 16 mars 2026

Isabel Plourde

Directrice générale et greffière-trésorière